

COUPON DE RESERVATION

Spécial groupe enfants

Année 2024

Structure

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

(Merci de préciser si adresse de facturation différente)

Contact

Personne à contacter :

Téléphone :

Email :

Visite

Date de visite :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Nombre d'enfants :

Nombre d'accompagnateurs :

Niveau ou âge des enfants :

Modalités de paiement : chèque mandat virement carte bancaire espèces

Activités choisies (cocher les cases)

Visite commentée : 5€

Groupe de moins de 15 enfants : 90€

Escape game « collégiens » : 7€

Les jeux : 2 €

Jeu du Moyen Age sur un plateau

Jeu des bâtisseurs de châteaux forts

Jeu de l'oie

Jeu des blasons

Jeu La quête des loupisots

Jeu le Moyen-Age dans tous ses sens

Le Landscape Game

Les ateliers de création : 3 €

Atelier frappe de monnaie

Atelier bourse en cuir

Atelier lettre ornée

Atelier bouclier hennin heaume

Atelier mon premier blason

Les p'tits ateliers : 2 €

La salle d'armes

La table de banquet

Les blasons

La construction

Le vêtement

Les jouets et jeux

L'hygiène

Ateliers & intervenants (forfait) : 250 €

Promenade contée

Initiation musique

Initiation calligraphie

Et pendant les vacances scolaires animées :

Animations des vacances scolaires : 6 €

Animations + jeu en autonomie : 8 €

Fait à

Le

CONDITIONS D'ACCUEIL

ACCÈS AU SITE

Pour des questions de sécurité, le bus déposera et reprendra les enfants à l'entrée du château pour se garer par la suite sur le parking visiteur.

ACCUEIL SUR SITE

À votre arrivée, le responsable du groupe se présentera à l'animateur référent, confirmera le nombre d'enfants et d'accompagnateurs et précisera l'heure du départ. Attention : en cas de retard ou d'horaires ne correspondant pas à ceux annoncés, l'équipe d'animation se réservera le droit d'annuler une des activités.

EFFECTIFS

Enfants

Capacité maximale d'accueil : 60 enfants. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnateurs tout au long de la journée.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs seront accueillis gratuitement. Ils doivent être présents avec les enfants durant les différentes activités et veillent au bon déroulement de la journée. Les activités manuelles sont uniquement réservées aux enfants.

Nombre conseillé d'accompagnateurs :

- de 6 ans : 1 adulte pour 5 enfants 6 ans et + : 1 adulte pour 8 enfants

(Possibilité d'ajustement pour les enfants en situation de handicap).

Si le nombre d'accompagnateurs présents excède ces chiffres, les personnes supplémentaires devront s'acquitter d'un droit d'entrée.

HORAIRES D'OUVERTURE ET TEMPS DE REPAS

Tout au long de l'année :

De 9h30 à 18h30. Arrivée sur site le plus tôt possible. Une coupure d'une heure minimum pour le temps du repas sera effective. Il n'est pas proposé d'activités pendant ce temps-là.

Dans le cadre des animations de l'été pour les centres de loisirs :

De 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00. Accueil sur site dès 10h00, démarrage des activités à 10h30. Coupure pour le temps du repas entre 13h00 et 14h00. Des jeux seront mis à disposition. L'activité « animations vacances scolaires » sera réalisée de préférence le matin. Les enfants seront répartis en différents groupes selon les effectifs.

PIQUE-NIQUE et DECHETS

Dans une démarche éco-responsable, Il est vivement conseillé le pique-nique zéro déchets. Tous vos déchets seront à ramener par vos soins dans des sacs à votre charge.

PRÉCAUTION D'USAGE

Prévoir une tenue adéquate : vêtements chauds en période hivernale et bonnes chaussures.

MODALITÉS DE VISITE

La visite commentée est obligatoire pour toute venue sur site sauf pendant les vacances scolaires avec animations ou lors de l'activité escapegame.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

La réservation de la prestation ne sera effective qu'à réception du coupon de réservation signé et au préalable de la validation du programme par l'équipe d'animation.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Visite du château : entre le 1^{er} jour et le jour 15 du mois. Une facture sera éditée le jour de la visite. Le règlement devra de préférence être effectué sur place ou dans les 15 jours suivants maximum, espèces, virement ou chèque. Visite du château : entre le jour 16 et jour 31 du mois. Paiement obligatoire sur place (CB, chèque ou espèces).